Prime à la conversion vélo électrique : que faut-il savoir ?



Adoptée par décret en juillet 2021, la prime à la conversion vélo vous permet de bénéficier d'une aide financière en cas de mise à la casse d'un vieux véhicule essence ou diesel. On vous explique!

Sommaire

- 1. Quand a été mise place la prime à la conversion vélo ?
- 2. Quels véhicules concernés par la prime à la conversion ?
- 3. Quels sont les vélos éligibles à la prime à la conversion vélo ?
- 4. Quel est le montant de la prime à la conversion vélo ?
- 5. La prime à la conversion est-elle cumulable avec d'autres aides ?
- 6. Comment toucher la prime à la conversion vélo ?

Quand a été mise place la prime à la conversion vélo ?

Votée à l'Assemblée Nationale début avril 2021, la prime à la conversion pour les vélos électriques a été officiellement introduite par le décret 2021-977. Ce dernier a été publié le 25 juillet au Journal Officiel.

Quels véhicules concernés par la prime à la conversion ?

Comme pour le dispositif aujourd'hui appliqué pour les voitures, la prime à la conversion vélo sera assujettie à la mise au rebus d'un vieux véhicule essence ou diesel.

En pratique, l'éligibilité d'un véhicule à la prime à la casse dépend de sa date de première mise en circulation :

- Pour un véhicule essence, la mise en circulation doit être antérieure à 2006
- Pour un véhicule diesel, la date de première mise en circulation doit être antérieure à 2011

A noter : le véhicule doit appartenir au bénéficiaire depuis au moins un an avant la date de demande d'attribution de la prime.

Quels sont les vélos éligibles à la prime à la conversion vélo ?

VTT, VTC, vélos pliants, vélos de ville, vélos cargos etc... L'ensemble des vélos à assistance électrique sont éligibles à la prime à la conversion vélo.

Quel est le montant de la prime à la conversion vélo ?

Sans varier en fonction du revenu fiscal du demandeur, le montant de la prime à la conversion correspond à 40 % du prix d'acquisition, dans la limite de 1 500 €.

La prime à la conversion est-elle cumulable avec d'autres aides ?

Oui, la prime à la conversion vélo électrique est un dispositif indépendant. Il peut être cumulé avec le <u>bonus national de 200 €</u> (sous réserve d'éligibilité) et les différentes aides attribuées par les collectivités.

Comment toucher la prime à la conversion vélo ?

Comme le dispositif proposé sur les voitures, la prime à la conversion vélo électrique est gérée par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) qui assure également la distribution du bonus. Les procédures détaillées seront communiquées ultérieurement

https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique